

RGIE 2020

Le nouveau RGIE (Règlement général sur les installations électriques) a subi une grande transformation. Il a été subdivisé en trois livres, dont le livre 1 (Installations à basse tension et à très basse tension (< 1000 V c.a./< 1500 V c.c.) est celui qui s'applique le plus à nos systèmes de support de câbles.

Nous revenons ici sur les modifications suivantes :

Câbles :

- Depuis le 1^{er} juillet 2016, ils relèvent du Règlement sur les produits de construction ou Construction Products Regulation (CPR) et renvoient à la norme EN 50575.
- Ils comprennent des conducteurs de courant dans une installation fixe : les câbles électriques, mais aussi les câbles de données, les haut-parleurs et autres câbles de communication.
 - o Installation séparée (> 20 mm d'intervalle) = au moins **Eca** (CPR européen) ou **F1** (classification nationale)
 - o En faisceau ou en couche : (< 20 mm d'intervalle) = au moins **Cca** (CPR européen) ou **F2** (classification nationale)
- **Câbles sans halogène** : ils sont obligatoires dans les locaux accessibles au public (> 50 personnes), au niveau des voies d'évacuation de constructions (à l'exception de ceux situés dans des unités d'habitation), dans les tunnels considérés comme des ouvrages d'art et dans d'autres lieux déterminés par l'analyse des risques (= indication de fumée du CPR : a1-s1).

Le terme « installations vitales » a été remplacé par les notions d'**installations de sécurité** et d'**installations critiques**.

En cas de panne de la source normale, d'incendie ou de défaut électrique, certaines installations doivent continuer à fonctionner pendant un certain temps. L'analyse des risques détermine les installations dont il s'agit et la durée. Nous faisons ici la distinction suivante :

Installations de sécurité (livre 1 – chapitre 5.5)

- ➔ Installations électriques dont le fonctionnement doit être maintenu pour la **sécurité des personnes**.
Exemples : détection des incendies, groupes d'urgence, évacuation de fumée, éclairage de secours, etc.

Installations critiques (livre 1 – chapitre 5.6)

- ➔ Installations électriques dont le fonctionnement doit être maintenu pour préserver des marchandises, des services auxiliaires, etc.

Exemples : chaîne de production, serveur local, salle de contrôle, etc.

Des **étiquettes d'identification** sont désormais disponibles auprès de Vergokan (référence : **BSTAG**). Ces étiquettes indiquent qu'il s'agit d'une installation FR2 avec tenue au feu.

FIRE RESISTANT FR2 SYSTEM	
Atkore Vergokan	INSTALLER <input type="text"/>
	DATE <input type="text"/>
DIN4102-12 class	CERTIFICATE # <input type="text"/>
E	CONSTRUCTION <input type="text"/>
	MAX. LOAD <input type="text"/> Kg/m

Sur les systèmes FR2, **seuls des câbles électriques du type FR1 ou FR2** peuvent être ajoutés et la charge maximale ne peut être dépassée.